Secef
Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable

PATRICK BACI
THIERRY BAILLET
ERIC CHATON
OLIVIER DIETSCH
PHILIPPE GIBELLO
PATRICE GODARD
MARC LE BRUN
ALAIN MIGOT

FONDS I C N

Fonds de dotation de l'École d'Enseignement Supérieur privé ICN

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

3, rue de Turique - B.P. 50350 - 54006 NANCY Cedex - France
Tél. +33 (0)3 83 98 65 25 - Fax +33 (0)3 83 96 27 47 - E-mail : secef@secef.fr - Site Web : www.secef.org

Société d'Expertise Comptable Economique et Financière inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Lorraine
Commissaire aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Nancy
Inscrite sur la liste des experts près la Cour d'Appel - SARL au capital de 480.215 euros - SIRET 759 800 451 00032 - APE 69207

Secef
Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable

PATRICK BACI
THIERRY BAILLET
ERIC CHATON
OLIVIER DIETSCH
PHILIPPE GIBELLO
PATRICE GODARD
MARC LE BRUN
ALAIN MIGOT

FONDS I C N

Fonds de dotation de l'École d'Enseignement Supérieur privé ICN

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

EXERCICE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

3, rue de Turique - B.P. 50350 - 54006 NANCY Cedex - France
Tél. +33 (0)3 83 98 65 25 - Fax +33 (0)3 83 96 27 47 - E-mail : secef@secef.fr - Site Web : www.secef.org

Société d'Expertise Comptable Economique et Financière inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Lorraine
Commissaire aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Nancy
Inscrite sur la liste des experts près la Cour d'Appel - SARL au capital de 480.215 euros - SIRET 759 800 451 00032 - APE 6920Z

Secef
Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable

PATRICK BACI
THIERRY BAILLET
ERIC CHATON
OLIVIER DIETSCH
PHILIPPE GIBELLO
PATRICE GODARD
MARC LE BRUN
ALAIN MIGOT

FONDS I C N

Fonds de dotation de l'École d'Enseignement Supérieur privé ICN

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

EXERCICE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames et Messieurs les membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FONDS ICN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3, rue de Turique - B.P. 50350 - 54006 NANCY Cedex - France
Tél. +33 (0)3 83 98 65 25 - Fax +33 (0)3 83 96 27 47 - E-mail : secef@secef.fr - Site Web : www.secef.org

Société d'Expertise Comptable Economique et Financière inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Lorraine
Commissaire aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Nancy
Inscrite sur la liste des experts près la Cour d'Appel - SARL au capital de 480.215 euros - SIRET 759 800 451 00032 - APE 6920Z

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans les notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables
Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans les notes de l'Annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes :
Nous avons en particulier vérifié que les fonds statutaires avaient bien été utilisés conformément aux décisions prises par votre conseil d'administration et que les informations appropriées figuraient dans les notes de l'annexe aux comptes.

Conclusion
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité annuel et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nancy, le 4 Avril 2013
Le Commissaire aux Comptes,
« SECEF »
(Société d'Expertise Comptable
Economique et Financière)

Philippe GIBELLO

COMPTES ANNUELS 2012

Comptes annuels

expertis cfe

Commissaire aux Comptes S.E.C.E.F.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL				
Stocks				
Créances				
Autres créances	65 380		65 380	
Divers				
Disponibilités	203 709		203 709	307 840
ACTIF CIRCULANT TOTAL	**269 089**		**269 089**	**307 840**
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
TOTAL DE L'ACTIF	**269 089**		**269 089**	**307 840**

Commissaire au S.E.C.E.

Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	62 663	88 441
Report à nouveau	-6 211	-310
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-6 668**	**-5 901**
FONDS PROPRES	**49 785**	**82 230**
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS TOTAL I		
TOTAL II		
TOTAL III		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 651
Autres dettes	219 304	210 959
DETTES TOTAL	**219 304**	**225 611**
TOTAL DU PASSIF	**269 089**	**307 840**

Commissaire aux Comptes S.E.C.E.F.

Compte de Fonctionnement Association

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois
Quote-part subventions renouvelables	265 877,28	261 559,39
Produits d'exploitation	265 877,28	261 559,39
Autres achats non stockés		281,96
Charges externes	68 162,51	60 485,50
Impôts et taxes	100,00	
Autres charges	204 039,17	206 559,39
Charges d'exploitation	272 301,68	267 326,85
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 424,40	-5 767,46
Charges financières	243,37	133,39
Résultat financier	-243,37	-133,39
RESULTAT COURANT	-6 667,77	-5 900,85
Résultat exceptionnel		
EXCEDENT OU PERTE	-6 667,77	-5 900,85

Commissaire aux Comptes S.E.C.E.F.

COMPTES ANNUELS 2012

Annexe

expertis cfe

Commissaire aux Comptes
S.E.C.E.F.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :
FONDATION ICN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 269 089 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 6 668 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/03/2013 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Commissaire aux Comptes S.E.C.E.F.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 65 380 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	65 380	65 380	
Charges constatées d'avance			
Total	**65 380**	**65 380**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Commissaire aux Comptes S.E.C.E.F.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires	88 441	240 100	265 877	62 663
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	**88 441**	**240 100**	**265 877**	**62 663**
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-310		5 901	-6 211
Résultat de l'exercice	-5 901	5 901	6 668	-6 668
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	**82 230**	**246 001**	**278 446**	**49 785**

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation				
Total				

Commissaire aux Comptes S.E.C.E.F.

Notes sur le bilan

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 219 304 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	219 304	219 304		
Produits constatés d'avance				
Total	**219 304**	**219 304**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
DIVERS - CHARGES A PAYER	219 304
Total	**219 304**

Commissaire aux Comptes S.E.C.E.F.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 5 262 euros

Commissaire aux Comptes S.E.C.E.F.

Secef
Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable

PATRICK BACI
THIERRY BAILLET
ERIC CHATON
OLIVIER DIETSCH
PHILIPPE GIBELLO
PATRICE GODARD
MARC LE BRUN
ALAIN MIGOT

FONDS I C N

Fonds de dotation de l'École d'Enseignement Supérieur privé ICN

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

EXERCICE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

3, rue de Turique - B.P. 50350 - 54006 NANCY Cedex - France
Tél. +33 (0)3 83 98 65 25 - Fax +33 (0)3 83 96 27 47 - E-mail : secef@secef.fr - Site Web : www.secef.org

Société d'Expertise Comptable Economique et Financière inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Lorraine
Commissaire aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Nancy
Inscrite sur la liste des experts près la Cour d'Appel - SARL au capital de 480.215 euros - SIRET 759 800 451 00032 - APE 69202

absolute

Secef
Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable

PATRICK BACI
THIERRY BAILLET
ERIC CHATON
OLIVIER DIETSCH
PHILIPPE GIBELLO
PATRICE GODARD
MARC LE BRUN
ALAIN MIGOT

FONDS I C N

Fonds de dotation de l'École d'Enseignement Supérieur privé ICN

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

EXERCICE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce;

Fait à Nancy, le 4 Avril 2013
Le Commissaire aux Comptes,
« SECEF »
(Société d'Expertise Comptable
Economique et Financière)

Philippe GIBELLO

3, rue de Turique - B.P. 50350 - 54006 NANCY Cedex - France
Tél. +33 (0)3 83 98 65 25 - Fax +33 (0)3 83 96 27 47 - E-mail : secef@secef.fr - Site Web : www.secef.org

Société d'Expertise Comptable Economique et Financière inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Lorraine
Commissaire aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Nancy
Inscrite sur la liste des experts près la Cour d'Appel - SARL au capital de 480.215 euros - SIRET 759 800 451 00032 - APE 69207